



MAIRIE DE CEYSSAT
PUY-DE-DÔME
Code postal 63210
Téléphone 04 73 87 11 04
Télécopie 04 73 87 18 40
MAIRIE.CEYSSAT@wanadoo.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Ceysat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles ALLAUZE, Maire.

Date de convocation : 04 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : ALLAUZE G. Maire – SAUVADET F. – MEGNEAUD G. - DELOBEL E.
Adjoints – ROY C. - GOURDON I. – BARD S. - NICOLAS C. - BAYLE N. – SAINTIGNY J. - DWOINIKOFF C.

Absents : VINCENT C. - ORTONNE J. (excusés) - DUSSAP F.

Pouvoirs : VINCENT C. à ALLAUZE G. – ORTONNE J. à BARD S.

Madame Sandrine BARD a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

Territoire Energie 63 : complément au projet d'éclairage du terrain de rugby

Services scolaires : tarifs cantine et garderie, règlements intérieurs

Communauté de communes : convention « cours d'écoles actives et sportives », transfert du personnel « eau et assainissement »

Divers

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 20240025

Réfection de l'éclairage du terrain de rugby : modification du projet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis estimatif complémentaire des travaux de réfection de l'éclairage du terrain de rugby en led établi par Territoire d'Energie s'élevant à 44 000,00 € H.T..

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le complément aux travaux de réfection de l'éclairage du terrain de rugby en led,

- APPROUVE le montant estimatif complémentaire du fonds de concours communal de 22 000,96 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement complémentaire de ces travaux entre la commune et Territoire d'Energie.

Délibération n° 20240026

Tarifs des services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes données chiffrées relatives aux services de cantine scolaire et de garderie extrascolaire. Il propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de ces services pour l'année scolaire à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de MAINTENIR les tarifs du service de cantine scolaire comme suit à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Repas enfant	4,20 €
Repas enfant non prévu	4,60 €
Repas adulte	5,80 €

- DECIDE DE MAINTENIR les tarifs de la garderie scolaire, à savoir :

Forfait matin	1,10 €/enfant
Forfait soir	2,30 €/enfant

Délibération n° 20240027

Services cantine et garderie : approbation du règlement intérieur applicable à compter du 1^{er} septembre 2024

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du règlement intérieur commun aux services de cantine scolaire et de garderie extrascolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE le règlement intérieur commun des services de cantine scolaire et de garderie extrascolaire annexés à la présente.

Délibération n° 20240028

Communauté de communes : convention de mandat « Cours d'écoles actives et sportives »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence National du Sport, dans le cadre de la labellisation de la communauté de communes Dômes Sancy Artense « Terre de Jeux 2024 », propose aux collectivités un appel à projet « Cours d'écoles actives et sportives »

Dans le cadre cet appel à projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux de marquage au sol dans la cour de l'école (marelle, mini-foot, lignes) et présente le devis établi par la société ATMS pour un montant de 500,00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- APPROUVE la réalisation de travaux de marquage dans la cour de l'école à hauteur de 500,00 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat établie par la communauté de communes Dômes Sancy Artense ci-annexée.

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la communauté de communes relatif au transfert du personnel en charge du service « eau et assainissement » dans le cadre du transfert de la compétence qui interviendra le 1^{er} janvier 2026. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas transférer de personnel à la communauté de communes.

Le maire présente au conseil municipal le devis de réparation des portes du hangar situé au centre de Montmeyre à côté des entraves. Compte tenu du coût et de l'état général des boiseries, le conseil municipal décide de démolir cet hangar.

Le maire informe le conseil municipal que les élections législatives auront lieu les 30 juin et 07 juillet 2024 et propose d'organiser la tenue des bureaux de vote.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

A Ceysnat, le 14 juin 2024.

Le Maire,



Gilles ALLAUZE.

La secrétaire de séance,

Sandrine BARD.



